Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600800-20260407-20260412-DE

République Française
Département du MORBIHAN
COMMUNE DE GUILLIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2026

Référence
20260412

Objet de la délibération
Création de la commission municipale Finances et élection des membres

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
01/04/2026

Date d'affichage
01/04/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 15/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 7 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de la commune de GUILLIERS, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, Mairie de GUILLIERS, sous la présidence de M. GICQUEL Jean-Luc, Maire

Présents : M. GICQUEL Jean-Luc, Maire, Mmes : AUQUET Isabelle, BOURHIS Elisabeth, CHANTREL Morgane, GRESNEAU Fabienne, MINAND Charlotte, PIQUET Aurélie, MM : BOCO Loïc, DELALANDE Mickaël, DUVAL Philippe, DUVAL Thierry, PINEL Derhen, PUGIN Yannick, RODRIGUES Miguel

Excusée ayant donné procuration : Mme MASSIEU Jacqueline à M. GICQUEL Jean-Luc.

A été nommée secrétaire : Mme PIQUET Aurélie.

Objet de la délibération : **Création de la commission municipale Finances et élection des membres.**

M. le Maire indique que les commissions municipales doivent être composées uniquement de conseillers municipaux, respectant la représentation proportionnelle des forces politiques dans les communes de plus de 1 000 habitants.
Le vote pour désigner les membres se fait à bulletin secret, sauf décision unanime contraire.

Les commissions ne peuvent pas inclure des personnes extérieures, mais peuvent auditionner des experts. Les conditions de fonctionnement des conditions seront précisées dans le règlement intérieur du Conseil Municipal à approuver dans les 6 mois suivant l'installation du Conseil Municipal.

M. le Maire propose de créer uniquement dans un premier temps, une commission Finances et d'élire les membres la composant.

Il informe que les autres commissions seront créées lors du prochain conseil municipal avec également la possibilité de créer des comités consultatifs qui pourront compléter certaines commissions, permettant ainsi d'inclure des habitants dans les réflexions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer une commission finances composée de 7 élus dont le Maire,
- de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission Finances conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- d'élire Mme Jacqueline MASSIEU, M. Miguel RODRIGUES, Mme Elisabeth BOURHIS, Mme Isabelle AUQUET, M. Mickaël DELALANDE, M. Thierry DUVAL, membres de cette commission.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/04/2026
Le Maire
Jean-Luc GICQUEL

MAIRIE DE GUILLIERS 56 (Morbihan)